

# INFORMATIONS DE RENTRÉE

2018

## **-équipe pédagogique et répartition:**

\*maternelle : Mme Boulin : 6 PS, 7 MS, 11 GS = 24

\*CP-CE1 : Mme Gandon : 6 CP, 10 CE1 = 16. La décharge de direction sera assurée par Mme Noblet, un lundi par mois.

\* CE2-CM1-CM2 : Mme Aubin, complétée par Mme Quéno le vendredi (temps partiel): 7 CE2, 8 CM1, 8 CM2 = 23 total : 64.

Décloisonnements : Le groupe des CE2 ira 2 fois par semaine en classe avec Mme Gandon pour les domaines de « Questionner le monde » et « éducation morale et civique » et participera à l'orchestre à l'école une heure par semaine avec les CP CE1.

Mme Boulin les prendra également une fois par semaine sur des groupes de besoin.

## **-horaires de l'école (attention, retour à la semaine de 4 jours):**

Classes	Jours	Ecole	Cantine et temps périscolaire	Garderie
Maternelle	Lundi / mardi / jeudi / vendredi	8h45 – 11h45	11h45 – 13h30	7h30 – 8h45 16h30 – 18h45
		13h30 – 16h30		
Élémentaire	Lundi / mardi / jeudi / vendredi	8h45 – 12h00	12h00 - 13h45	7h30 – 8h45 16h30 – 18h45

L'accueil se fait dans la cour de 8h35 à 8h45.

Les enfants ne mangeant pas à la cantine le midi, ne peuvent être accueillis dans la cour avant 13h35 pour les grands et 13h 20 pour les maternelles (question de responsabilité).

Les enfants ne prenant pas le car, arrivés avant 8h35 à l'école et restés au delà de 16h40 seront automatiquement mis en garderie.

Merci de veiller à ce que votre enfant arrive à l'heure à l'école le matin !

## **-règlement de l'école:**

Comme chaque année, il va être soumis au prochain conseil d'école pour validation et modification si nécessaire. Il sera transmis aux familles et mis au panneau d'affichage de l'école. Il doit être signé et appliqué par tous.

## **-communication:**

\*Nous vous rappelons que les informations dans le cahier de liaison sont à signer.

\* Merci de vérifier rapidement les fiches de renseignements pré-remplies, de les corriger au rouge si besoin et de compléter les autres. Pensez à joindre une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

\*Pensez à consulter régulièrement le panneau d'affichage de l'école (un trombinoscope y est mis, ainsi que les horaires de l'école).

\*De nombreuses informations, régulièrement mises à jour, sont disponibles sur le site internet de l'école à l'adresse suivante :

<http://www.ecole-primaire-joseph-gesbert-maroue.ac-rennes.fr/>

\*Formulaire d'autorisation d'absence : Pour toute absence de « convenance », un formulaire sera à remplir et faire signer par la directrice (à partir de 6 ans). Un avis sera émis par la directrice et l'inspecteur, au-delà d'une semaine.

\*Pour tout ce qui ne concerne pas directement l'école merci de contacter :

- Le temps périscolaire Nathalie Neunier au 06 61 94 84 61
- La cantine au 02 96 30 06 79
- La garderie au 02 96 30 02 74
- Le CLSH du mercredi Mikaël Craff au 07 61 09 64 86

### **-élections de parents :**

Des formulaires de candidature vous seront très prochainement remis.

Les élections auront lieu début octobre. Des enveloppes (une par parent) pour voter seront mises dans les cahiers de liaison une semaine avant les élections, avec la procédure à respecter.

### **-Piscine :**

Les séances de piscine auront lieu du 4 décembre 2018 au 17 janvier 2019, le mardi et jeudi après-midi (14h45-16h30), soit 10 séances sur 5 semaines. Elle concernera les élèves du CP au CM2.

Nous aurons besoin de plusieurs parents ayant passé l'agrément pour nous accompagner (2 par séance).

2 sessions d'habilitation sont déjà programmées les 13 et 20 septembre 2018 de 18h à 20h. N'hésitez pas à vous y rendre si vous n'êtes pas déjà habilités.

Un planning va vous être remis, nous cherchons des parents accompagnateurs.

### **-Dispositif d'activités pédagogiques complémentaires (APC) :**

Elles commenceront dans le courant du mois de septembre et auront lieu sur le temps de midi, tous les jours de 12h à 12h30 (élémentaire) ou de 13h à 13h30 (maternelle). Une demande d'autorisation est transmise aux parents des enfants concernés avant chaque période de prise en charge.

### **-courrier de l'association de parents :**

Merci de mettre les coupons réponse pour les différentes manifestations, dans la boîte aux lettres de l'association de parents.

### **-réseau d'aide (RASED) :**

Une psychologue scolaire, Mme Robert peut être amenée à travailler sur l'école et le poste de maître E est assuré par Mme Garandel.

### **-Procédure en cas d'accident à l'école :**

En cas d'accident, nous appelons les parents et les services d'urgence si nécessaire.

### **-Traitement et médicament :**

Ni l'école ni la cantine ne sont autorisées à donner des médicaments à vos enfants, même avec un certificat médical. Seules les maladies longues ou chroniques (type asthme) peuvent permettre un traitement à l'école, dans le cadre d'un PAI.

**-enfant malade :** Les enfants malades guérissent mieux à la maison et ne contaminent pas les autres élèves. Si votre enfant est fiévreux, nous n'avons ni les compétences ni la disponibilité pour les accueillir dans de bonnes conditions.

### **-Projets de l'année :**

Chaque enseignante détaillera ses projets et les projets de l'école lors de sa réunion de classe. Elles ont été fixées aux dates suivantes :

Cycle 1 : vendredi 21 septembre à 18h

Cycle 2 : mardi 18 septembre à 18h

Cycle 3 : jeudi 13 septembre à 18h

### **-Sécurité à l'école :**

Des travaux d'amélioration de la sécurité de l'école ont eu lieu pendant les vacances. Les grilles ont été changées et un visiophone installé pour contrôler les entrées.

### **- décharge de direction :**

\* Je serai déchargée pour la direction ( présente dans l'école mais pas dans la classe) un lundi par mois.

La directrice, Mme Gandon